

Guide du programme

Bourse de recherche Mitacs Globalink – vers le Canada

La bourse

Le programme Bourse de recherche Globalink (BRG) de Mitacs soutient les collaborations de recherche entre le Canada et certains organismes partenaires dans des pays et des régions admissibles.

Sous la supervision conjointe d'un professeur ou d'une professeure du pays d'attache et d'un professeur ou d'une professeure du pays d'accueil, les finissantes et finissants de premier cycle, les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs et les chercheuses et chercheurs au postdoctorat choisis reçoivent une bourse de recherche de 6 000 \$ pour réaliser un projet de recherche d'une durée de 12 à 24 semaines dans l'autre pays. Ces bourses sont octroyées conjointement avec les partenaires postsecondaires canadiens de Mitacs (et parfois avec ses partenaires internationaux) et sous réserve de la disponibilité des fonds.

Comment déposer une demande

1. Lisez toutes les lignes directrices relatives à l'admissibilité et aux bourses.
2. Les professeur-es superviseur-es des établissements canadiens doivent obtenir l'aval de leur établissement avant de préparer la demande. Communiquez avec votre [représentant ou représentante du développement des affaires de Mitacs](#) pour de plus amples renseignements sur l'obtention de cette approbation.
 - a. **Les projets proposés avec un partenaire international de Mitacs** ne nécessitent pas un cofinancement de l'établissement canadien. La signature du vice-recteur ou de la vice-rectrice à la recherche (VRR) ou de son représentant ou sa représentante n'est pas exigée.
 - b. **Les projets proposés sans partenaire international de Mitacs** doivent être cofinancés par l'établissement canadien, lequel doit verser une contribution de 2 000 \$ pour la Bourse de recherche Globalink. La signature du vice-recteur ou de la vice-rectrice à la recherche (VRR) ou de son représentant ou sa représentante est nécessaire.
3. Recueillez toutes les signatures nécessaires aux sections 6 et 7 du formulaire de demande : stagiaire, professeur superviseur ou professeure superviseure d'attache, professeur superviseur ou professeure superviseure d'accueil, bureaux de l'établissement canadien. Les signatures peuvent être électroniques ou numérisées. Communiquez avec Mitacs à l'adresse courriel international@mitacs.ca si vous désirez de plus amples renseignements.

- a. Mitacs recommande de prévoir une ou deux semaines pour obtenir les signatures de l'établissement d'enseignement et pour confirmer les dates limites internes. Il incombe aux stagiaires de confirmer toutes les dates limites pertinentes avec leur établissement canadien.

Dossier de demande

Tous les documents du dossier de demande doivent être soit en anglais soit en français. Veuillez numéroter les noms de fichier en conséquence.

1. Formulaire de demande pour la Bourse de recherche Globalink (la version la plus récente d'Adobe Reader pourrait être nécessaire).
 - Le formulaire de demande ne doit pas être numérisé et doit être présenté dans son format original à remplir.
 - S'il n'est pas possible d'obtenir des signatures électroniques, les sections 6 et 7 peuvent être soumises sous la forme d'un fichier PDF numérisé distinct.
 2. Proposition de recherche (sur le modèle de Mitacs).
 3. CV des stagiaires (les stagiaires peuvent utiliser le modèle facultatif de Mitacs).
 - 4-5. Lettres de recommandation de tous les professeurs et professeures participant au projet. Les lettres doivent :
 - être rédigées sur du papier à en-tête de l'université et être signées par la professeure superviseure ou le professeur superviseur;
 - indiquer le titre et la faculté de la professeure superviseure ou du professeur superviseur;
 - préciser la supervision et/ou l'appui financier que l'on compte offrir au ou à la stagiaire et au projet;
 - décrire les compétences universitaires et en recherche du ou de la stagiaire, ses réussites exceptionnelles, ainsi que sa capacité de réaliser le projet.
 6. CV, en anglais ou en français, de la professeure superviseure ou du professeur superviseur d'accueil, précisant son historique de subventions, ses publications, ainsi que la liste des stagiaires des cycles supérieurs qui ont déjà été sous sa supervision.
- Code de déontologie des stagiaires*.
 - Formulaire prédépart international*.

**Ces formulaires peuvent être soumis après le dépôt de la demande; cependant, aucun versement de subvention n'aura lieu avant la réception de ces formulaires par Mitacs.*

Prochaines étapes

1. Mitacs communiquera avec les participantes et participants à propos des résultats de leur proposition en leur faisant parvenir une Lettre de résultat.
2. Le ou la stagiaire doit remplir et retourner à Mitacs le *Code de déontologie des étudiants* et le *Formulaire prédépart international*.
3. Une fois que tous les documents auront été soumis, Mitacs enverra une Lettre d'octroi de bourse.
4. Mitacs transférera les fonds de la Bourse de recherche Globalink au bureau des services de la recherche de l'université canadienne.
5. Le ou la stagiaire doit se rendre à destination et commencer le projet de recherche.

Les participantes et participants ne peuvent pas voyager avant la transmission par Mitacs d'une Lettre de résultat et d'une Lettre d'octroi de bourse.

Admissibilité

Stagiaires

- Les stagiaires doivent fréquenter à temps plein une université ou un établissement admissible à titre d'étudiantes et étudiants du premier cycle ou des cycles supérieurs ou bien de chercheuses ou chercheurs au postdoctorat, et ce, durant toute la durée de la Bourse de recherche Globalink.
- Les candidates et candidats du premier cycle qui terminent leur premier diplôme postsecondaire doivent avoir achevé leur deuxième année d'études avant leur départ. Les candidates et candidats suivant un programme d'études du premier cycle doivent avoir conservé une moyenne de B au cours des deux semestres précédant le dépôt de leur demande. Il peut s'agir de la moyenne cumulative des deux semestres.
- Les chercheuses et chercheurs au postdoctorat peuvent déposer une demande de bourse s'ils n'ont pas obtenu leur doctorat depuis plus de cinq ans à la date de début proposée du projet de recherche et s'ils ont le statut de chercheur postdoctoral ou de chercheuse postdoctorale dans un établissement admissible.
- Les stagiaires ne doivent pas entreprendre un projet de recherche dans un établissement où ils ont déjà achevé un programme d'études.
- Les stagiaires ne doivent pas entreprendre un projet de recherche dans un pays dont ils sont citoyens.
 - Les personnes ayant la résidence permanente ou la citoyenneté du Canada qui souhaitent réaliser un projet au Canada peuvent présenter une demande.

- Les candidates et candidats qui ont la citoyenneté du Canada et d'un autre pays admissible peuvent présenter une demande pour réaliser un projet dans l'un ou l'autre de ces pays.
- Les stagiaires doivent avoir l'âge légal au Canada (18 ans ou plus).
- Les stagiaires doivent satisfaire aux conditions de voyage de leur destination prévue, y compris aux exigences relatives à l'immigration et aux visas, ainsi qu'à la documentation s'y rapportant.
- Les stagiaires ne peuvent être récipiendaires de plus d'une Bourse de recherche Globalink pendant la totalité de leur parcours universitaire.

Professeur-es superviseur-es d'accueil

- Doivent faire partie du corps professoral d'une université canadienne.
- Doivent être admissibles à superviser des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs et à détenir des fonds des Trois organismes.

Professeur-es superviseur-es d'attache

- Doivent faire partie du corps professoral de leur établissement.
- Doivent être admissibles à superviser des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs.

Lignes directrices concernant la bourse

Toutes les parties qui participent au programme Mitacs Globalink doivent se conformer à la politique d'éthique de la recherche de Mitacs et aux autres politiques d'intégrité de la recherche des établissements d'attache et d'accueil.

Toutes les parties qui participent aux programmes de Mitacs doivent passer en revue l'énoncé de politique et les directives ci-dessous fournis par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) et le gouvernement du Canada :

- [Énoncé de politique sur la sécurité de la recherche et la COVID-19 d'ISDE](#)
- [Portail « Protégez votre recherche » du gouvernement du Canada](#)

Responsabilités du ou de la stagiaire

- Prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de son voyage à l'étranger en collaboration avec le ou les bureaux appropriés de l'établissement.
- Obtenir le visa, le permis de travail ou tout autre document d'immigration requis pour la destination.
- Assister aux réunions obligatoires, selon les exigences de l'établissement d'attache.
- Travailler à temps plein sur le projet de recherche (au moins 75 % du temps à l'étranger et jusqu'à 25 % à l'établissement d'attache).
- Remettre un rapport de fin de projet à Mitacs et répondre à un sondage de fin de projet.

Responsabilités du professeur superviseur ou de la professeure superviseuse d'accueil

- Respecter les politiques institutionnelles applicables aux chercheuses et chercheurs invités.
- Diriger et appuyer les travaux de recherche du ou de la stagiaire avant et pendant le projet de recherche.
- Conseiller le ou la stagiaire relativement au transport et au logement.
- Fournir au ou à la stagiaire tous les documents nécessaires à l'appui de la demande de visa.
- S'assurer que le ou la stagiaire dispose d'un espace adéquat dans un bureau et/ou un laboratoire, ainsi que d'un accès aux ressources nécessaires pendant le projet de recherche.
- Assumer la responsabilité fiduciaire de la subvention de Mitacs.
- Répondre au sondage de fin de projet et signer le rapport de fin de projet préparé par le ou la stagiaire.

Responsabilités du professeur superviseur ou de la professeure superviseuse d'attache

- Respecter les politiques institutionnelles applicables aux projets de recherche effectués à l'étranger.

- Diriger et appuyer les travaux de recherche du ou de la stagiaire avant et pendant le projet de recherche.
- Répondre au sondage de fin de projet et signer le rapport de fin de projet préparé par le ou la stagiaire.

Décision

La Bourse de recherche Mitacs Globalink est octroyée à la suite d'une sélection et le nombre de bourses accordées est limité. Toutes les demandes seront évaluées par une équipe interdisciplinaire. Les demandes seront évaluées selon les critères suivants :

- la qualité de la proposition de recherche;
- le niveau d'engagement et de mentorat du professeur superviseur ou de la professeure superviseuse d'accueil;
- la qualité de la recommandation faite par le professeur superviseur ou la professeure superviseuse d'attache;
- la pertinence pour la société et l'industrie;
- les retombées prévues pour le Canada.

Une fois que les demandes ont été évaluées, des Lettres de résultat sont généralement envoyées 10 à 12 semaines après la soumission, indiquant le résultat du processus d'évaluation et décrivant les prochaines étapes.

- [Qu'entend-on par recherche admissible?](#)
- [Guide pour l'attribution de Bourse de recherche Globalink](#)
- [Politique de Mitacs sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains](#)
- [Politique de Mitacs sur la conduite éthique de la recherche avec des animaux](#)
- [Énoncé de politique de Mitacs sur l'évaluation environnementale](#)
- [Politique de Mitacs en matière de conflits d'intérêts](#)
- [Déclaration de conflit d'intérêts de Mitacs](#)
- [Politique de Mitacs sur l'intégrité en recherche](#)

Financement

- Les projets doivent débiter dans un délai d'un an à compter de l'envoi de la Lettre de résultat.
- Les stagiaires doivent soumettre le Formulaire prédépart international et le Code de déontologie, et confirmer les dates de leur projet afin de recevoir la Lettre d'octroi.
- **Les stagiaires ne peuvent pas voyager avant la transmission par Mitacs d'une Lettre de résultat et d'une Lettre d'octroi de bourse.**

- Toutes les personnes retenues recevront des fonds en vue de couvrir les frais de déplacement et d'hébergement, les dépenses directes liées à la recherche et l'allocation. Mitacs enverra sa partie de la subvention au bureau des services de la recherche de l'établissement d'enseignement d'accueil (ou au bureau équivalent), et ces fonds seront traités en tant que subvention de recherche au nom du professeur superviseur ou de la professeure superviseure du Canada.
- Les bourses sont commanditées en partie par l'un des partenaires internationaux de Mitacs et le montant du financement peut varier.
- Lorsque les bourses sont partiellement financées par l'un des partenaires internationaux de Mitacs, les stagiaires peuvent recevoir des fonds directement par l'intermédiaire du partenaire. S'il y a lieu, les Lettres de résultat fourniront des directives pour les candidates et candidats afin qu'ils puissent avoir accès aux fonds du partenaire.
- Les fonds de Mitacs doivent être dépensés selon le budget proposé dans la demande et conformément aux dépenses admissibles des Trois organismes. Consultez la page sur [l'utilisation des fonds](#) de Mitacs pour obtenir des détails sur les dépenses admissibles aux programmes de Mitacs.
- Le financement est fondé sur une durée de projet de 12 semaines, quoique des durées de projet jusqu'à 24 semaines sont acceptables. Les candidates et les candidats sont invités à chercher d'autres sources de financement pour de plus longues durées et à affecter les fonds destinés au voyage et à l'hébergement avec circonspection.

Propriété intellectuelle

- Mitacs ne revendiquera aucune propriété intellectuelle élaborée dans le cadre de stages et de projets de recherche qui sont financés.
- Il est recommandé que les établissements participants qui entreprennent une collaboration de recherche dans le cadre de projets financés par Mitacs parviennent à un accord commun concernant les répercussions liées à la propriété intellectuelle du ou des projets.

Produits livrables

Les documents suivants doivent être remis à Mitacs au plus tard un mois après la réalisation du projet :

- un [rapport final](#) qui résume le projet;
 - le ou la stagiaire doit rédiger le rapport final et obtenir l'approbation et la signature du professeur superviseur ou de la professeure superviseure;

- le sondage de fin de projet, rempli par le ou la stagiaire;
- le sondage de fin de projet du professeur superviseur ou de la professeure superviseure d'accueil;
- le sondage de fin de projet du professeur superviseur ou de la professeure superviseure d'attache.